Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 54 (1966)

Heft: 70

Rubrik: Dans les cantons romands

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DANS LES CANTONS ROMANDS

VAUD

Activité du centre de liaison des associations féminines vaudoises

Le Centre de liaison s'est réuni en assemblée générale ordinaire le 30 novembre. Du rapport d'acti-vité, citons quelques points particulièrement intéres-sants.

Présidée par Mme Jeanine Marguerat-Sugnet, la commission économique et sociale a envoyé un questionnaire relatif à l'enquête sur la possibilité d'un travail à temps partiel chez les femmes. Sur 8434 questionnaires envoyés, 1115 ont été retournés.

8434 questionnaires envoyes, 1115 ont été rétou En voici très brièvement le résultat : Ont une occupation régulière Ne veulent pas de travail Désirent travailler à mi-temps, avec profession Désirent travailler à mi-temps, sans profession Désirent travailler à plein temps, sans profession

Désirent travailler à plein temps, sans profession 2 Avant l'enquête, on pouvait penser qu'il y avait dans le canton de Vaud une réserve de force de travail à l'état latent L'enquête a permis d'acquérir la certitude que toutes les femmes qui désiraient réellement travailler à plein temps ou à temps partiel dans le commerce et d'autres secteurs économiques ont pu le faire. Pour la majorité de celles qui ont répondu, on constate finalement que c'est davantage un besoin de remplir utilement leurs heures disponibles plutôt qu'une nécessité économique, alors que cette nécessité économique est la première des garanties de relative stabilité du personnel à laquelle des employeurs peuvent légitimement prétendre.

nel à laquelle des employeurs peuvent légitimement prétendre.

Le résultat de cette enquête a été soumis à M. Briod, de l'Office vaudois pour le rédevoloppement de l'industrie et du commerce qui aurait désiré que le Centre de liaison ouvre une bourse du travail pour les femmes et l'encourageait à mettre en chantier un organisme de placement.

Val le peu de réponses positives et conseil ayant été pris auprès de M. Fontannaz, chef de service au Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, le Centre, vivement intéressé par le travail de dépouillement des questionnaires, a renoncé à ouvrir un bureau de placement et se noncé à ouvrir un bureau de placement et se poursuivre son action dans ce sens.

Relative à la semaine de 5 jours à l'école, la seconde enquête ne comportait qu'une seule question touchant l'aspect familial du problème :

«Voudrez-vous que leus parents puissent les avoir fout à eux durant un week-end de 2 jours complets?»

Les avis sont très partagés. Voici quelques arguments revenant fréquemment dans les 515 réponses

reçues : Pour Un long week-end permet : d'avoir deux jours entiers au chalet ; aux enfants de faire la grasse matinée une fois

par semaine ; un meilleur contact avec le père souvent absent. il donne aux enfants un sentiment d'égalité face aux parents qui ont congé le samedi ; deux matinées consécutives sans obligation d'ho-

raire.
Tout cela, à condition que le mercredi après-midi
ne soit pas supprimé.
Contre :

ne soit pas supprimé.
Contre:
Le lundi est un mauvais jour parce que les enfants
doivent récupérer les fatigues d'un long week-end.
Semaine trop condensée, horaires trop chargés
sur 5 jours, devoirs augmentés à la maison.
La semaine de 5 jours signifie semaine anglalse;
if audrait alors réduire le temps libre entre midi et
deux heures: résultat tension, énervement.
Tout le monde n'a pas son chalet ou sa maison
de campagne, deux jours consécutifs de congé pour
l'enfant seraient trop longs.
Beaucoup de parents n'ont pas congé le samedi,
commerçants, restaurateurs, professions libérales,
agriculteurs, les enfants que deviendront-lis ? Seront
dans la rue ou alors il faudra instaurr des centres
de loisirs pour les occuper.
Les mères aiment avoir leur samedi matin libre
pour vaquer tranquillement à leurs occupations ou
faire des courses, etc.

pour vaquer tranquille faire des courses, etc.

Montreux

L'Union des femmes

L'assemblée générale de la section montreusienne de l'Union des femmes a eu lieu jeudi 13 octobre, sous la présidence de Mme Rivier-Maillard, les dames de Vevey s'étalent jointes à la réunion. Mme Rivier, fit un intéressant rapport annuel concernant les manifestations de l'hiver dernier, rappetant les causeries et entretiens, visites de fabriques, selon la nouvelle formule de rencontre du 2e jeudi du mois, qui fut adoptée par nos membres, et la vente des pincettes en faveur de l'Aide familiale de Montreux qui lui tient à cœur.

De ce riche programme, relevons la causerie de Mme Voggelsang sur ses « Impressions d'Amérique », la rencontre amicale « Pour préparer Noél », le « Voyage au Sénégal » de Mme Rivier, le récit de voyage de Mile Bard et ses amis M. et Mme Junod, en Turquie, à Istamboul, en Asie mineure. Puis la visite de la fabrique d'horlogerie Veuillemier S.A., le bel après-midi passe à Mont-Fleuri, invitées par Mme Dr Ch. Perret, présidente d'honneur de la secton, la conférence remarquable sur l'AVS de M. Jean Rochat, directeur de la Caisse cantonale de compensation, qui répondait à un besoin évident d'information de la part de la population montreusienne — son organisation fut un succès pour la société — et entin la vente des pincettes qui a permis de verser à M. Vuichoud, caissier, 500 fr. au fonds de retraite de l'Aide familiale.

Le rythme du travail de l'enfant n'est pas celui d'un adulte, il faut lui donner la nourriture intellec-tuelle à petites doses. Si l'enfant assimile vite, il se fatigue également vite, il a besoin d'une pause au milieu de la semaine.

Plusieurs personnes préconisent le système gene-vois ou français.

Ni pour ni contre :

Oui si l'on possède un chalet. Oui, si l'on tente un essai une ou deux fois par

Oul, si foi teine un sessa une surveillés, surtout dans les grands immeubles locatifs risquent des bagarres et des accidents.

Non, parce que seule une minorité de gens possède un week-end ou chalet

Non, parce que les programmes seraient sur-

chargés. Le résultat de cette enquête sera envoyé aux directeurs d'école et à la commission chargée par le Département de l'instruction publique d'étudier la

En faveur des locataires

A partir du 1er janvier, la commune de Lausanne passe du régime du contrôle des loyers à celui de la surveillance, ce qui aura pour conséquence une réadaptation massive ou progressive de certains

réadaptation l'insistre de projette.

En vue de renseigner et d'informer les locataires qui se trouveraient dans des situations difficiles et compliquées, un comité de coordinatioin en faveur des locataires a été créé par le Centre social protestant. Mme Marguerat du Centre de liaison en fait

partie.

Femmes inspectrices du travail des apprenties.

A la fin de l'année dernière, Mile Rolande Galilard, présidente de l'Alliance et la présidente de Centre de liaison, se sont rendues auprès de M. Morattel, chef du service du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, pour l'entretenir d'une question importante:

La présence de femmes comme inspectrices du travail pour les apprenties et ouvrières.

Cette visite n'a pas été sans effet, puisque Mile Gaillard a été appelée à faire partie d'une commission extraparlementaire pour l'application de la loi fédérale sur le travail et a déjà assisté à plusieurs séances.

séances.
Citons encore comme activité: la mise sur pied de la 37e Journée des femmes vaudoises. (Pas une petite affaire I) La participation à de nombreuses manifestations dont nous avons rendu compte dans le journal en son temps.

L'habitation féminine

Dès le 15 juin 1965, des locataires sont entrés dans les habitations féminines du ch. des Sauges 35 et 37. Tous d'une pièce, ces appartements sont char-mants, pratiques et confortables. Les 68 apparte-

Tous d'une pièce, ces appartements sont char-mants, pratiques et confortables. Les 68 apparte-ments ont été rapidement loués. Leur prix revient entre 84 fr. et 101 fr. 50. Cependant toutes les deman-des n'ont pas été acceptées soit par l'habitation féminine, soit par l'Office du logement. La loi sur la construction de logements à caractère social faite avec l'appui des pouvoirs publics exige que la location soit réservée à une personne ayant habité 5 ans de suite à Lausanne et soit de nationalité suisse.

suisse.

La majorité des locataires sont des personnes âgées qui ne trouvaient pas à se loger à des prix raisonnables. Cela crée une situation nouvelle à laquelle n'avait pas pensé les promoteurs du projet

laquelle n'avait pas pense les promoteurs du proper pour y faire face. Il a été décidé d'offrir un appartement à une aide familiale, de chercher cette aide pour le prin-temps et, en outre, de grouper si possible sur un étage les personnes plus jeunes qui travaillent. Les œuvres sociales de la ville sont d'accord de partici-per aux frais de ce service social.

Signalons encore deux changements au sein du comité: Mmes Jaccotet et Hostetter, démissionnai-res, sont remplacées par Mmes Y. Bastardot et M. Rouffy.

FRIBOURG

Evolution

Au cours de la dernière assemblée du parti libéral-radical de la ville de Fribourg, Me Pierre Nordmann présente une demande de modification des satuts en vue d'accepter des

dames comme membres à part entière. Cette proposition du comité fut acceptée à très forte majorité. Elle devra encore être soumise à une seconde lecture avant d'entrer en vigueur.



INSTITUT DE BEAUTÉ

LYDIA DAINOW

Ecole d'esthéticie

Genève

Membre de la FREC

GENÈVE

VOTATIONS

Le 18 décembre, les électeurs de Genève sont appelés à se prononcer sur deux objets :

1. Sur la loi constitutionnelle du 12 sentembre 1964, modifiant diverses dis-positions de la Constitution relatives aux initiatives populaires.

10 000 électeurs peuvent soit proposer un projet de loi,

soit demander au Grand Conseil de légiférer sur un objet déterminé.

Dans le cas d'une initiative rédigée, le Grand Conseil peut prendre position pour ou contre (dans ce cas élaborer un contre-projet).

Lorsque le Grand Conseil n'élabore

pas de contre-projet, l'initiative est sou-mise au vote du peuple qui l'adopte ou la repousse.

Sur le projet de loi du 13 septembre 1966 modifiant la loi sur l'instruction publique (démocratisation des étu-

Ce projet prévoit la gratuité des études secondaires et supérieures pour les élèves suisses doués, et des **allocations** pour les élèves dont les conditions finan-cières de famille risqueraient de les obliger à renoncer afin de gagner leur vie plus tôt.

Les adversaires de ce projet en recon-

naissent l'intérêt et la valeur mais redou-tent les dépenses qu'il entraînera.

Comment la femme est-elle protégée par la loi?

Cet automne, l'Association genevoise pour le suffrage féminin a pris une initiative qui a rencontré un vif succès.

a rencontre un vi succes.

Avec l'appui du Centre de liaison de sociétés féminines genevoises, de l'Union des femmes, du Mouvement populaire des familles et de Pro Familia, elle a organisé trois séances qui débutaient par de brefs exposés et qui étaient suivis d'un entretien où les assistantes pouvaient pages les questienes un les assistantes

pouvaient poser les questions qui les concer-naient personnellement, questions qui ont été nombreuses en chaque occasion.

Le 10 octobre, Mlle Weibel, juriste, prési-dente du Centre de liaison, parlait du Code civil et particulièrement des problèmes tou-chant ou droit matrimonial.

Le 17 octobre, c'était le tour du droit fami-lial qui fut présenté par Me P. Bourgeois, con-seiller juridique au Centre protestant, qui s'attacha surtout aux questions d'assurances et Me R. Danci, conseiller juridique à Caritas qui souleva les problèmes touchant aux rela-

Enfin, le 24 octobre, Mme Devaud, juge prud'homme, initia l'auditoire aux nombreuses complications concernant les relations entre employeurs et employés, périodes de vacan-ces, signification de congés, situation de l'em-ployé tombé malade, etc.

Une expérience très réussie

Activité de la Commission féminine du Parti libéral

Jusqu'à fin 1965, les femmes libérales étaient invi-Jusqu'à fin 1965, les femmes libérales étalent invi-tées à s'associer aux travaux des Commissions du parti mais n'avaient pas d'activités particulières en dehors des conférences auxquelles elles sont con-voquées et de leur éventuelle activité dans les asso-ciations du parti. A ce moment, il a paru nécessaire aux responsables d'apporter aux femmes une for-mation politique et une information sur des sujets plus spécialement féminins.

Une commission féminine s'est donc constituée et e réunit une fois par mois.

Les sujets traités ont été :

Les sujets traités ont été:

28 janvier: choix d'un programme d'activité pour
1966, formation d'un comité restreint d'animation.

18 février: après quelques renseignements au
sujet d'une prochaine votation et discussion de
questions internes du parti, la commission entend
Mme Lob-Senn, notre déléguée à la Fédération
romande des consommatrices, exposer ce qui se fait
dans cette organisation. Puis suit une discussion au
sujet de cas pratiques.

25 mars, les conseillères musicipales de la Ville.

25 mars : les conseillères municipales de la Ville et de la campagne ont la parole pour nous décrire leurs activités. Les conseillères ont été, en général, bien accueillies par leurs collèques masculins ; elles ont su prendre leur place et sont très actives dans les domaines scolaire, social et de l'enfance. Une conseillère de la Ville joue un rôle important dans la commission des travaux. Toutes estiment que les femmes devraient être mieux préparées à cette fonction.

22 avril : M. Givel, président des associations parti expose les problèmes des associations. Déb

26 mai : M. F. Rochat, maire de Genève, nous fait découvrir le vaste champ d'activité du Conseil admi-nistratif. C'est une bonne leçon d'instruction civi-que. Questions, discussions.

En juin : la commission monte à l'Hôtel de Ville pour assister à une séance du Grand Conseil. Cette soirée a, sans doute, été une révélation pour bien

3 octobre : questions internes... admission de nou-

weiles interiores.

Mme Prince, présidente, après avoir insisté pour que les femmes assistent plus souvent aux séances du Grand Conseil, fair part d'une réunion récente, suscitée par quelques Vaudoises, Genevoises et Neuchâteloises libérales

Neucháteloises libérales.

18 octobre: M. G. Couteau — auteur d'une brochure sur la « doctrine libérale» — est soumis aux
questions des membres de la commission et peut
préciser ses idées. Puis Mme Lob-Senn rend, brièvement, compte des récents débats de la Commission romande des consommatrices et demande à ces
dames leur avis sur une série de produits et d'apparells que la Fédération se propose de tester.

21 novembre : exposé sur la « Réforme fiscale » et divers rapports sur les activités de la Commission féminine.

OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES

AUX PETITS LUTINS

9, rue de la Fontaine - Tél. 25 35 66 GENÈVE

> Le vêtement d'enfant pratique et seyant



Le séchage du linge n'est plus un problème!

En 2 à 3 minutes : 10 kg.
de linge mouillé prêts à
repasser. Toute la contenance d'une machine à
laver est essorée à la fois!
Pour les grosses et petites
lessives. Se place aisément n'importe où : évier,
baignoire vide ou claie
pour baignoire, etc.
Fr. 186.— seulement pour
cette essoreuse électrique
déjà vendue par dizaînes de milliers. Demandez le prospectus gratuit au fabricant :

SATURN S. A. - 8902 URDORF ZH



Léon Smulovic

 HORLOGERIE BIJOUTERIE

Grand choix de mon-tres, bijoux, cheva-lières, alliances or

Genève Terrassière

FRAISSE & C'°

TEINTURERIE

Magasins:

Terreaux-du-Temple 20 Rue Micheli-du-Crest 2 Boulevard Helvétique 21 Tél. 32 47 35 Tél. 24 17 39 Tél. 36 77 44

Magasin et usine: Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58

SERVICE A DOMICILE

Pour vos tricots, toulours les

Laines Duruz

Le plus grand choix de la Suisse romande